

Maurice Kamto n'a pas voulu s'étendre sur sa déclaration du 8 octobre dernier. Déclaration au cours de laquelle, il a affirmé avoir marqué le penalty le jour du scrutin de l'élection présidentielle. Une sortie qui a reçu un accueil mitigé. La plupart des hommes politiques trouvant que Kamto s'est auto proclamé vainqueur et a enfreint la loi.

«Je n'ai pas ici l'occasion de revenir sur le sens et la portée de ma déclaration du 8 octobre. Il me suffit de dire, honorables membres du Conseil constitutionnel, je n'ai nullement eu le sentiment d'avoir enfreint une seule fois la loi. Ne serait-ce que parce que l'article 113 du Code électoral dit que les résultats des élections sont proclamés immédiatement à l'issue du décompte dans les bureaux de vote. Chacun peut faire la sommation et indiquer les tendances. Mais tout le monde sait, à commencer par moi-même, que vous seuls pouvez proclamer le vainqueur d'une élection», a-t-il déclaré.

actucameroun
